

2018-01-01bis Compensation carbone / Plantations de haies

L'an deux mil dix huit, le dix février, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des Vallées Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.

Etaient présents (24)

CHEFFES : M. COLIN (suppléant) - **CORNILLE LES CAVES** : M. FLECHAU (titulaire) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **DURTAL** : M. DUGRIPPE (titulaire) - **HUILLE** : Mme DESMARRES (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : M. GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou), M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. DOUSSIN et M. LARDEUX (titulaires Champigné), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DAUGER (titulaire Querré), M. ERMINE (titulaire Soeudres) - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **MARCE** : M. DAVIAU (suppléant) - **MIRE** : Mme SIMON (suppléante) - **MONTREUIL/LOIR** : Mme BARBIEUX (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. DAVY (titulaire Daumeray), M. GIRARD (titulaire Chemiré) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme CHATELIN et M. CAILLEAU (titulaires) - **TIERCE** : M. SEGUIN et M. DAVIS (titulaires)

Etaient excusés (12)

BARACE : M. LE GOUIC (titulaire) - **CHEFFES** : M. DUTRUEL (titulaire) - **CORZE** : M. DELECOLLE (suppléant) - **FONTAINE MILON** : Mme PARE-LEWIS (titulaire) et Mme BEAUDOIN-RICHARD (suppléante) - **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. LEGAY (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe), M. QUEVA (titulaire Cherré) et M. THARREAU (suppléant Cherré) - **MARCE** : DESLOGES (titulaire) - **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. de MIEULLE (titulaire Morannes).

Etaient absents (9)

CHATEAUNEUF/SARTHE : M. JARRY et M. BILLIET (titulaires) - **DURTAL** : M. TARTOUE (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé) - **JUARDEIL** : M. BARBOT (titulaire) - **LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire) - **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) - **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

Assistaient également (9)

JARZE-VILLAGES : M. COYEAUD (suppléant Chaumont d'Anjou), Mme LORION (suppléante Lué en Baugeois) - **LOIRE AUTHION** : Mme DIARD (titulaire Andard), M. DUPONT (titulaire Bauné), M. ROBERT (titulaire Brain/L'Authion), M. FREULON (titulaire La Bohalle).

Etaient excusés : Mme ANDRILLON (titulaire Andard), Mme GAILLARD (titulaire La Daguenière), M. BOUCHER (titulaire St Mathurin/Loire)

Peggy EMERIAU
Christophe BLANVILLAIN
Célia LEFEVRE

Directrice par intérim
Responsable service collecte/redevance incitative
Agent de prévention et d'information

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20180210-2018-01-01bis-DE
Date de télétransmission : 15/02/2018
Date de réception préfecture : 15/02/2018

Compensation carbone / Plantations de haies

M. Le Président rappelle au comité syndical que le marché collecte prévoit la compensation des émissions de CO₂.

BRANGEON Environnement s'est engagé de manière ferme et définitive, dans le cadre du nouveau marché de collecte 2017, à poursuivre les actions déjà entreprises dans les conditions actuelles avec la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire, jusqu'à la fin du marché (31/12/2021, tranche ferme).

Une convention a été signée à cet effet avec Brangeon du 01/01/2017 au 31/12/2021 pour compenser les émissions liées à la collecte à hauteur de 15 €/tonne CO₂ émise.

Reconduction possible 3 fois 1 an pour caler à la durée du marché collecte.

Une convention a été signée avec la Chambre d'Agriculture pour 2017 (du 01/01/2017 au 30/06/2019) pour financer des actions locales de maintien de la biodiversité sous la forme de plantation de haies.

Le SICTOM participe à hauteur de 2 €/ml de haies plantées pour un coût de plantation de 2.40 € HT le mètre (hors coût des fournitures).

Le bilan des 6 dernières années (marché VEOLIA) est le suivant :

Année	Emissions de CO ₂	Montant reçu par le SICTOM	Partenaires	Plantations de haies	Montant versé par le SICTOM
2011	497 T	9 940 €	Fondation Goodplanet - Compostage Madagascar	/	9 940 €
2012	465 T	6 978 €	Fondation Goodplanet - Cuiseurs solaires Bolivie	/	6 978 €
2013	406 T	6 090 €	a) Chambre d'Agriculture b) Fondation Goodplanet	5 actions - 1 279 ml	a) 2 558 € b) 3 532 €
2014	401 T	6 018 €	Chambre d'Agriculture	8 actions - 1 742 ml	3 484 €
2015	406 T	6 091 € + 2 500 €	Chambre d'Agriculture + AFAC-Agroforesteries	20 actions - 7 775 ml	15 550 €
2016	482 T	7 233 €	Chambre d'Agriculture	10 actions - 3 185 ml	6 370 €
Total	2 657 T	44 850 €		43 actions - 13 981 ml	48 412 €

Pour 2017, le nombre de plantations subventionnées est, à ce jour, de 3 974 ml soit 7 948 € à verser pour le SICTOM.

A partir de 2018, la collecte passant une fois tous les 15 jours, la compensation carbone versée par Brangeon va mathématiquement baisser.

Pour ne pas avoir à supporter une augmentation du coût résiduel, le SICTOM propose de ne plus subventionner la plantation qu'à hauteur de 1 €/ml à partir du 1^{er} janvier 2018 (cf projet de convention 2018 en annexe).

M. Le Président propose donc au comité syndical :

- 1- de subventionner la plantation à hauteur de 1 €/ml à partir du 1^{er} janvier 2018,**
- 2- de l'autoriser ou à défaut l'un des Vice Président à signer la nouvelle convention à passer avec la Chambre d'Agriculture,**
- 3- et d'une manière générale de lui donner tout pouvoir ou à défaut l'un des Vice Président pour appliquer cette délibération.**

Après débat, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.

Après un vote à main levée, le comité syndical, par 22 pour et 2 contre (Mme PINARD, Corzé et Mme DESMARRES, Huillé), donne son accord.

Fait à Tiercé, 14 février 2018

Le Président

André SEGUIN



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'S.I.C.T.O.M. LOIR ET SARTHE' around the top edge and 'Le Président' in the center. There are two small stars on either side of the central text. The signature is written in a cursive style and extends across the right side of the stamp.